

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEPT-SAULX**

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc LEFEVRE, Maire.

Présents: Tous les membres en exercice.

Julier GUILLET a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2026

N°10/2026 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Mme Béatrice JOLLY a été désignée comme présidente de séance, le maire devant quitter la salle au moment du vote.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-12 et 13,

Vu le Compte Financier Unique (CFU), transmis par la DDFIP, présenté à la commission des finances du 21 avril 2026.

Considérant que le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des résultats de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres qui ont pris part au vote

DÉCIDE :

- de donner acte à la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Compte financier unique principal		Dépenses	Recettes	Solde (+ou-)
Section de fonctionnement	<u>Réalisation de l'année</u>	539.967.05 €	603 009.38 €	+63 042.33 €
	<u>Résultat antérieur reporté</u>	+158 033.21 €		
	<u>Résultat de clôture de la section de fonctionnement</u>	+221 075.54 €		
Section d'investissement	<u>Réalisation de l'année</u>	889 916.20 €	894 481.47 €	+4 565.27 €
	<u>Résultat antérieur reporté</u>	- 184 732.32 €		

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEPT-SAULX**

Séance du 27 avril 2026

	<u>Résultat de clôture de la section d'investissement</u>	-180 167.39 €		
Restes à réaliser au 31 décembre	<u>Fonctionnement</u>			
	<u>Investissement</u>	0 €	152 045.39 €	+152 045.39 €
Solde cumulé section d'investissement (y compris RAR)				-28 121.66 €

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits.

**N°11/2026 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025
DU BUDGET**

Après avoir approuvé, le 27 avril 2026, le compte financier unique 2025, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 221 075.54 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de – 180 167.05 €	Entrainant un besoin de financement s'élevant à 28 121.66 €
Un solde de restes à encaisser de 152 045.39 €	
Un solde de restes à réaliser de 0 €	

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2025
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026

Le Conseil Municipal décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2026 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068), financement de la section d'investissement
28 121.66 €
- Report en section de fonctionnement 192 953.88 € (ligne 002 en recettes)
- Report en section d'investissement 180 167.05 € (ligne 001 en dépenses)

N°12/2026 TAUX D'IMPOSITION 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération :

DÉCIDE :

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2026